

Gérer et indemniser les sinistres standards et conventionnels / Dommages auto

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- Assurance
 - Banque
 - Immobilier

Code(s) NAF : 65.12Z, 66.21Z, 66.22Z, 66.29Z

Code(s) NSF : 313

Code(s) ROME : C1109, C1103, C1102, C1101, C1110

Formacode : —

Date de création de la certification : 01/01/2017

Mots clés : Matériel, Assurance, Sinistre, AUTOMOBILE

Identification

Identifiant : 3317

Version du : 19/02/2018

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- -

Non formalisé :

- [AF2A, 1er Centre de formation des agents et courtiers d'assurance](#)
- [Baromètre prospectif 2017 de l'évolution des compétences de l'assurance :](#)
- **Une certification en faveur de l'employabilité des certifiés : La gestion des sinistres automobiles est un pan important de l'activité du secteur de l'assurance. Toutes les structures d'assurance ou presque possèdent un service dédié à cette activité et recherchent régulièrement du personnel formé à ces techniques.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Les objectifs de la certification sont de :

Comprendre les principes posés par la loi Badinter et être en capacité de les appliquer

Connaître parfaitement le Code de la route pour mieux argumenter et défendre les dossiers sinistres automobiles

Savoir expliquer les procédures « véhicules endommagés »

Connaître les différentes modalités de règlement des pertes totales

Connaître et comprendre la convention de gestion des sinistres matériels pour mieux l'appliquer
Maîtriser la gestion conventionnelle pour être efficace dans le règlement des sinistres matériels
Connaître et comprendre la convention de gestion des sinistres corporels et les règles de procédure d'offre
Maîtriser les spécificités de la gestion conventionnelle des sinistres corporels

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Absence de lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification est constituée des axes suivants :

Axe 1. Etre capable d'appliquer les principes posés par la Loi Badinter.

Axe 2. Optimiser la gestion des sinistres automobiles grâce à une bonne connaissance du code de la route et de la jurisprudence.

Axe 3. Distinguer et être capable d'appliquer les différentes procédures « véhicules endommagés ».

Axe 4. Gérer les sinistres matériels automobiles en appliquant les règles conventionnelles.

Axe 5. Optimiser le règlement des sinistres matériels automobiles grâce à sa maîtrise de la contention.

Axe 6. Gérer les sinistres corporels automobiles en appliquant les principes conventionnels.

Axe 7. Optimiser le règlement des sinistres corporels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.

Modalités générales

Durée: 91 heures (13 jours)

Lieu (x) : la formation menant à la certification s'effectue en présentiel.

Toutes nos formations en présentiel sont organisées chez nos partenaires (centre d'affaires ou hôtel) sélectionnés avec un cahier des charges précis :

salle spacieuse avec lumière du jour,
vidéoprojecteur + paperboard et/ou tableau blanc, bouteilles d'eau, café d'accueil, accès internet,
proche des transports en commun,
si étage élevé ascenseur,
locaux respectant les normes d'accueil et de sécurité du public,
restaurant possible à proximité.

Au besoin, des salles accessibles aux personnes en situation de handicap peuvent être mises à disposition par nos partenaires.

Préparez votre stage présentiel

Deux à trois semaines avant le début du stage, vous recevrez une convocation vous indiquant :

le programme de la certification

les dates, horaires et lieu du stage

le plan d'accès

le questionnaire de précertification (à nous renvoyer complété 15 jours avant le début de votre session)

le règlement intérieur d'AF2A

Horaires

Une journée dure 7 heures, de 9 heures à 17 heures.

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emplois
- Etudiants

Des pauses sont également aménagées, sous la responsabilité du formateur, en fonction des exigences du stage.

Pause déjeuner

La pause déjeuner est d'une heure. Le repas est inclus dans le prix de nos certifications.

Documents remis aux stagiaires

Lors de chaque formation présentielle, AF2A remet une documentation sur support papier aux stagiaires.

Dispositif de personnalisation des parcours : Chaque stagiaire inscrit à la certification recevra, en amont de la mise en place du parcours, un questionnaire nous permettant de valider la bonne adéquation avec son niveau et ses attentes. Au besoin, nous prendrons contact avec lui et/ou son employeur.

La certification est composée des modules suivants

Module n°1 : Gestion des sinistres automobiles dans le cadre de la Loi Badinter (2 jours)

Module n°2 Gestion des sinistres automobiles et Code de la route (2 jours)

Module n°3 : Gestion des pertes totales automobiles (1 jour)

Module n°4 : Gestion conventionnelle des sinistres matériels auto-initiation (2 jours)

Module n°5 : Gestion conventionnelle des sinistres matériels auto approfondissement (2 jours)

Module n°6 : Gestion conventionnelle des sinistres corporels automobiles-initiation (2 jours)

Module n°7 : Gestion conventionnelle des sinistres corporels auto-approfondissement (2 jours)

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification est le moyen pour chaque stagiaire d'acquérir et/ou de renforcer ses connaissances et pratiques de gestion des sinistres automobiles.

Avec cette spécialisation et après quelques années d'expérience, elle peut leur permettre de s'orienter vers la gestion et l'indemnisation des sinistres complexes ou contentieux.

Cette certification est composée de modules de formation :

- créés/animés par des formateurs issus du terrain,
- illustrés et expliqués par de nombreux exemples concrets, des jeux de rôles et cas pratiques, permettant ainsi aux stagiaires d'utiliser dès leur retour en entreprise les nouvelles compétences acquises.

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet à l'entreprise de se doter de collaborateurs autonomes sur la gestion des sinistres automobiles standards, capables d'accompagner et de conseiller leurs clients au moment du sinistre.

Cette certification est composée de modules de formation :

- créés/animés par des formateurs issus du terrain,
- illustrés et expliqués par de nombreux exemples concrets, des exercices et cas pratiques, permettant ainsi aux stagiaires d'utiliser dès leur retour en entreprise les nouvelles compétences acquises.

Evaluation / certification

Pré-requis

Connaitre les bases de l'assurance automobile

Compétences évaluées

Les compétences évaluées sont les suivantes :

Etre capable d'appliquer les principes posés par la Loi Badinter.

Optimiser la gestion des sinistres automobiles grâce à une bonne connaissance du code de la route et de la jurisprudence.

Distinguer et être capable d'appliquer les différentes procédures « véhicules endommagés ».

Gérer les sinistres matériels automobiles en appliquant les règles conventionnelles.

Optimiser le règlement des sinistres matériels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.

Gérer les sinistres corporels automobiles en appliquant les principes conventionnels.

Optimiser le règlement des sinistres corporels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Absence de niveaux

Centre(s) de passage/certification

- Dans les locaux de AF2A -
64 Rue de Miromesnil
75008 Paris

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétences professionnelles

Plus d'informations

Statistiques

Statistiques globales AF2A :

2015 : 1804 sessions de formation (formation en présentielle ou en classe virtuelle) + 541 inscriptions en e-learning

2016 : 2034 sessions de formation (formation en présentielle ou en classe virtuelle) + 1223 inscriptions en e-learning

Statistiques sur la certification : entre 150 et 200 candidats par an

Nombre de sessions passées : 29 sessions en 2016 pour les formations composant la certification

Nombre de stagiaires formés en 2016 : 167 personnes formées

Autres sources d'information

<http://www.af2a.com/formation/assurances-de-dommages-automobile/gestion-et-indemnisation-des-sinistres-standards-et-conventionnels-dommages-auto>